## Conférences pédagogiques - Procès-verbaux - Canton d'Elbeuf - 1936-1954.

Numéro d'inventaire : 2003.02110

Type de document : texte ou document administratif

Date de création: 1954

**Description**: Registre recouvert de toile noire. **Mesures**: hauteur: 357 mm; largeur: 240 mm

Notes : A noter la transmission des directives aux instituteurs pendant les années de guerre.

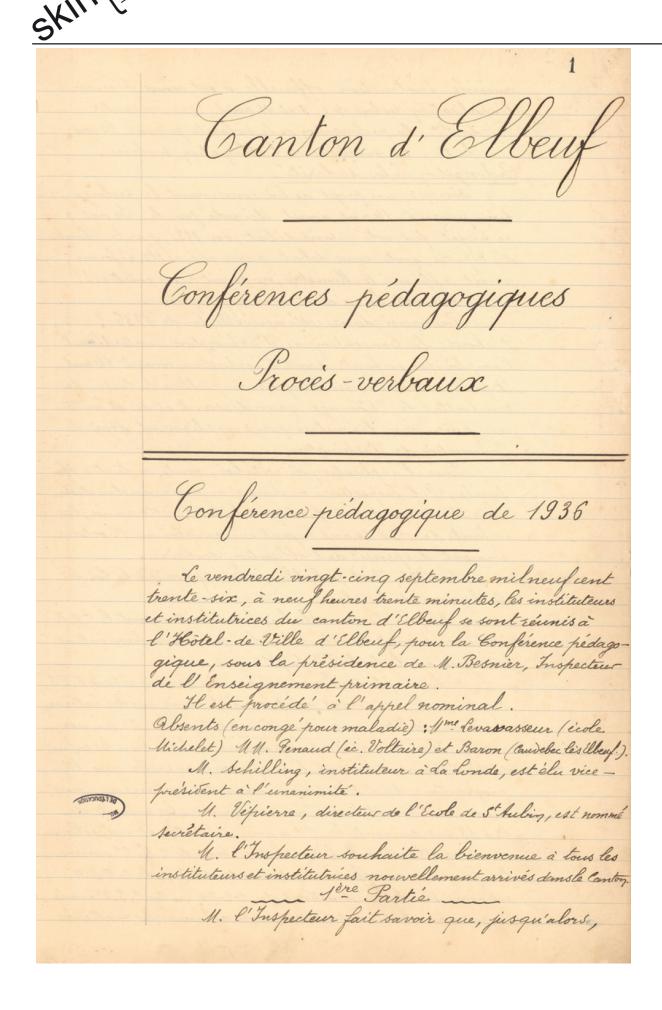
conservation: voir doc. administratif

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : École primaire élémentaire Nom du département : Seine-Maritime Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 161 **Lieux** : Seine-Maritime

1/4



aucune instruction officielle n'est venue preciser l'application des lois des 9 et 11 août 1936, visant:
la tire, la prolongation de la scolarité pisqu'à 14 ans,
la 2:, les sanctions de l'obligation scolaire. Prolongatión de la scolarité.

protongalion de la secotarile.

Sis 1922, un projet de loi concernant la protongation jusqu'à 14 ans avait été voté par le Sénat;
ce projet fut voté, sans débat, en 1931, par la Chambie
des Députes, voté sans débat, parce que cette réforme,
avait affirme le Ministre, parce que cette réforme,
avait affirme le Ministre, pas appliagues.

Mais cette loi n'était pas appliquée -Fourquoi donc cette nouvelle loi de 1936? D'abord, la Convention de Washington interdisait l'emploi des enfants dans l'industrie avant 14 ans. It puis, c'était un des moyens de pallier la Crise, de combaltre le Chomage grandissant et de se mettre au pair avec les autres pays appliquant déjà la Convention de Washington.

Four l'application de cette loi, faute de textes of-ficiels, M. l'Inspecteur ne donne aucune instruction. Mais il est un point fixé par la loi : cette annie, les onfants de 13 à 14 ans ayant un emploi au 1th octobre seraient dispensés de l'obligation scolaire.

En 1937, il est probable qu'on appliquera la loi laoù il y aura de la place.

D'après la nouvelle loi, les enfants ayant le C.E.P. à Mans devront revenir à l'évele, sauf ceux figuentant

le Lycie ou l'Evole Fre Supre.

Au sujet des Cours préparatoires annexésaux E.P.S., légalement, ces Cours ne devraient avoir que des internes mais en réalité, ce sont des Cours supérieurs, 2º année,

He is a pas de programme prévie pour les enfants de 13 à 14 ans - Mais M. l'Inspecteur rappelle que le programme du C.E.P. comprenant les matières du Cours moyen et la moitie du Cours supérieur, les enfants de 12 à 13 ans suivent la pir année du C.S.; et naturelle ment, de 13 à 14 ans, leur classe sera le C.S. 2º année. Les programmes officiels sont cours de 1923; le C.E.P.E. est régi par les instructions du 1-2-24. - En C.S. 2º année, on reverra le C.S. 1ª A. (C. E.P.) et on achivera les matières

previet pour le C.S. - H'est prévu un peu plus de temps pour le travail manuel, le dessin, l'éducation physique et l'éducation civique, mais on ne doit pas en faire une année de pré-apprentissage. 4. l'Inspecteur estime que, sans ajoutes de pro-

gramme special, il faudra donner à l'enfaut le goût de continuer à s'instruire, exciter sa curiosité et lui faire comprendre qu'il doit pro-

gresser pour parachever sa vie. It. l'inspecteur estime enere qu'il faudra. organiser un enseignement post scolaire, et pour cela, admettre à l'Evole, au moins une demi-journée par semaine, les jounes gens de 18 à 20 ans. Cela est nécessaire pour faire leur éducation civique, et possible avec la loi de quarante heures.

A ce propos, A. l'Inspecteur répond à la tendance que l'on a de vroire que le nombre des illettrés est énorme en Trance: cinquante pour cent des recrues sont dispen-

Moyens pratiques d'appliquer la nouvelle loi. M. l'inspettiur fait savoir que, des cette année, la vi il y

avait des locaux, il y avait en creation. A une question posée par M. M. Levas asseur et Schilling, il répond que, dans une classe urbaine, l'effectif peut atteindre 45 élèves, mais que dans les classes rurales, il faudra renoncer, faute de place, à admettre les enfants de 5à 6 ans. - D'après les instors de 1887, la surface minimum pour un enfant de plus de six aus est 1m2 25, et le cube d'air 5 m3, l'effectif ne devant pas dépasser 50 élèves.

Fréquentation (loi du Haoût 1936). 4. l'Inspecteur esterne que, même avec la loi du 28 mars 1882, là où on a roule l'appliquer fermement, la où les Commissions sevlaires ont fonctionné, la fre'.

quantating poruvait the assence. It hopertur primaire qui est charge de son application. Il l'impertur se voit pas comment la chose sera possible, et il demande aux maitres de n'agir qu'avec circonspection et de ne le saisir qu'à bor escient . - quand le maître sera bien certain du motif

3/4

## Exportar los artículos del museo Subtítulo del PDF

invoqué, lui envoyer un rapport motivé, var lui même re pourra contrôler. Si possible, joindre procès-verbal de joindre une demande récapitulative avec tous les détails. les Comités consultatifs sont réorganisés, mais le Barême n'est pas obligatoire - 4. L'Imperteur donne son avis person gendarmerie ou privoquer onquête. . a texte de la loi est bu en ce qui concerne. nel sur les avantages du Barème (rapidité - commodité) les attributions de l'Inspecteur primaire du Juge de Paix. des autorités locales. et sur les inconvenients de la note chiffrée (notation dif férente, - source de grosses erreurs.) 3 - Partie

Guestion pédagogique à l'élude:
S'Enseignement de la Comprosition française aux Cours Elémentains et moyens. S'impirer des Fust<sup>me</sup> de 1928 pour l'acquisition des 2º Fartie \_ Questions administratives. 1º des maîtres charges d'évole sont prier de vouloir bring enfaits et des notions (fond) et des moyens d'expression Etudier surtout ce qui est le propre de la Composition fran-çaise, la mise on auvre de ces éléments dans la constitution modèle si dessous: (dimensions 30 mx 20) de la phrase d'abord, et ensuite su paragraphe.
(13 in me 3 de 1936 fr. 125) classe classement 92 au ancienneti Date de la lacidade dernière de classe dernière au 1-1-37 Impection D'après les histors officielles de 1923, ondoit : au Cours s'émentaire, étudier la phrase-au Cours moyen, "le paragraphe, et la rédaction est rejetée au Cours supérieur (c.E.P.). 2º Dossiers d'accivents. Se reporter aux derniers bulletins; joindre un certificat La phrase, c'est une ou plusieurs propositions, entre deux points le paragraphe, c'est une ou plusieurs phrases, se sapportant du médecin traitant. 3º Accivents. M. l'Inspecteur recommande aux jeunes maîtres de au même sujet. La délimitation n'étant pas extrement nette, 1'en tenir, au C.E : à la construction de la phrase s'assurer et leur fait envisager leur responsabilité civile, pénale et administrative Al signale l'assurance "Mutualité - Accivents · slèves" de au C.M: - - de quelques phrases. la seine Infre qui, pour un prix modique, assure les élois, contre tous les risques, même sur le chomin. H. Circulaires de A. l'Inspecteur : en tenir compte. La phrase. Qu C.E., commencer par une phrase avec une seufe proposition, - puis avec plusieurs propo-sitions reliées. 5º Conges mobiles. d'abord, des exercices préparatoires, Disposer des deux jours pour le lendemain de la Fête patronale - pour un congé traditionnel - ou pour les puis, l'étude directe. Exercises préparatoires. A placer dans tous les exercices : de grammaire, de vocabulaire et surtout de conjugaison. mardi et mercredi de la Pentecote, - mais ne pas les ajouler aux Congés de Noël ou de Taques. 6º Caphelinat de l'Inseignement Primaire. En conjugación, ne pas se bornes ou mécanisme, mais justifice le temps employé par une proposition entiere, esc. : en ce moment, il faut sue j'apprenne na becon demain , il fautra " - " Hest donne connaissance d'un appel du Comité Cential reclamant une cotisation supplementaire de un fr-7º changements de Postes. ix diverses demandes établiés sur les fiches réglementaires L'étude de la phrase doit se continuer au cours moyen